

BULLETIN MUNICIPAL

Même si l'Ariège a été moins touchée que d'autres départements par la canicule et la sécheresse, nous avons battu cette année tous les records de température. Les médias, les responsables politiques nous parlent constamment de l'urgence climatique et environnementale... Ils parlent beaucoup et agissent peu ! Ni les décisions prises, ni les moyens mis en œuvre ne sont à la hauteur des enjeux qui nous menacent !

Et même si notre pays ne contribue (du moins directement) que pour 0,9 % aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, ce n'est pas une raison pour attendre que les « grands pollueurs » fassent leur part. Nous devons donner l'exemple de comportements vertueux pour préparer nos enfants et nos petits enfants à vivre autrement, à respecter la capacité de la planète à accueillir dix milliards d'humains. Ces comportements commencent par les gestes du quotidien pour chacun de nous (déplacements, consommation, chauffage..) et pour notre collectivité c'est l'usage de l'eau, le tri des déchets, le compostage, les jardins familiaux, la consommation en circuits courts...

« Nous sommes la première génération à ressentir les effets du changement climatique, et aussi la dernière à pouvoir y faire quelque chose. »

Constat inquiétant certes, mais qui se veut aussi plein d'espoir dans la capacité de changement !

Avec quelques sujets de satisfaction dans notre village :

- le rajeunissement de la population avec l'arrivée de nouveaux habitants principalement des jeunes couples avec des enfants, et avec eux des initiatives commencent à germer, comme le jardin partagé qui a repris vie dans le parc derrière l'église, un projet de verger, etc.
- Le succès rencontré par les animations de l'été, une belle affluence favorisée par le soleil, une belle ambiance chaleureuse et festive, merci et bravo aux organisateurs. Sans ce dynamisme et cette convivialité, rien ne pourra se faire à Manses !

Simone VERDIER

UNE NOUVELLE ENQUETE PUBLIQUE POUR BERBIAC : POURQUOI ?

Il faut rappeler que la révision du plan départemental de traitement des ordures ménagères et assimilées de l’Ariège a eu lieu en 2006/2007 et que malgré notre opposition et nos propositions alternatives, c’est la prolongation du site de Berbiac qui a été décidée. Le contexte des prix élevés du pétrole à l’époque avait conduit le bureau d’études chargé du plan départemental à proposer que l’enfouissement des OM en mode bioréacteur soit associé au tri préalable des déchets pour extraire tout ce qui pouvait brûler : plastiques, papiers, cartons, bois..., et de valoriser ces combustibles solides de récupération (CSR) dans l’industrie (cimentiers...) et les chaufferies collectives. Donc à terme le tonnage enfoui devait en être réduit d’autant.

Aussi, lorsque l’exploitation du 1^{er} vallon est arrivée à ses limites, celle du 2^{ème} vallon a été autorisée par arrêté préfectoral du 4 novembre 2014. Cette autorisation pour 29 années prévoyait deux phases : la première de 3 années avec une autorisation pour 53.000 tonnes /an et ensuite la seconde une fois le tri préalable en service, de 26 années avec une autorisation pour 33.000 tonnes par an. Mais la filière des CSR rentable avec un coût élevé du baril de pétrole n’a pas résisté à la baisse intervenue depuis. Elle ne s’est pas développée en France et du même coup pas en Ariège, le SMECTOM n’a donc pas réalisé cette unité de tri amont.

Si l’action de communication sur l’utilité des gestes de tri et la nécessité du compostage a permis une légère baisse de la production de déchets (alors que la population augmentait), passant de 49.000 tonnes / an à 46.000 tonnes en 2018, on est bien au delà des 33.000 tonnes autorisées par l’arrêté de 2014. Sans un nouvel arrêté préfectoral, les 13.000 tonnes de dépassement auraient été pénalisés comme « déchets interdits » faisant passer leur taxe d’enfouissement de 17 €/tonne à 151 €/tonne.

Cette aberration réglementaire aurait obligé le SMECTOM, pour réduire la pénalité, à exporter le «surplus» vers l’usine d’incinération du Mirail à Toulouse mais n’aurait pas évité l’augmentation de la taxe d’enlèvement des ordures ménagères de tous les Ariègeois.

Voilà pourquoi le SMECTOM présente un nouveau dossier à l’enquête publique pour obtenir un nouvel arrêté préfectoral avec une perspective de baisse des tonnages enfouis plus « raisonnable », l’objectif étant d’atteindre 36.650 tonnes/an. Aucune modification à l’installation de Berbiac telle qu’elle est aujourd’hui n’est prévue par le nouvel arrêté.

L’échéancier suivant est prévu :

Période	Durée	Tonnage autorisé
2019-2022	4 ans	46 000 tonnes/an
2023-2026	4 ans	42 000 tonnes /an
2027-2030	4 ans	40 000 tonnes/an
2031-2036	4 ans	36 650 tonnes/an

La baisse des tonnages doit être atteinte sur l'ensemble du territoire du SMECTOM par la mise en place du bac individuel pour les ordures ménagères et la mise en place de la redevance incitative. La communauté de communes du Pays de Mirepoix sera également concernée.

**L'enquête publique se tiendra du 7 octobre
2019 au 6 novembre 2019 à la mairie de Manses**

**Les jours de présence du Commissaire
enquêteur M. Lefèvre seront :**

- **lundi 7 octobre de 15h à 17h**
- **samedi 19 octobre de 10h à 12h**
- **lundi 4 novembre de 15h à 17h**

Le conseil municipal de Manses devra délibérer lors de cette enquête publique, nous insisterons particulièrement sur les engagements pris par le SMECTOM :

- Pour la réduction des tonnages d'ordures ménagères enfouies à Berbiac
- Pour la lutte contre les mauvaises odeurs encore trop souvent présentes
- Pour la limitation du nombre de goélands présents sur le site
- Pour les consignes de sécurité que doivent respecter les polybennes de déchets

Nous vous engageons à venir vous aussi vous exprimer soit lors de la présence du commissaire enquêteur soit lors des permanences de la mairie, en déposant votre avis sous forme de note ou manuscrit sur le registre d'enquête publique.

RAPPEL : REMBOURSEMENT DE LA TEOM EN OCTOBRE 2019

Cette nouvelle disposition a été décidée par le conseil municipal du 21 décembre 2018, et vous a été présentée dans le bulletin municipal de février dernier.

Le dégrèvement de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) était en vigueur selon la règle des 1.000 mètres à vol d'oiseau autour du centre d'enfouissement, en raison des nuisances et des odeurs subies. Mais les odeurs et les nuisances ne connaissent pas cette limite ! En nous appuyant sur le principe d'équité nous avons finalement pu obtenir l'autorisation de remboursement par la commune des 95 % de la TEOM pour les familles jusque là non exonérées.

Le conseil municipal du 21 décembre 2018 a décidé le principe de ce remboursement sur présentation de la taxe foncière sur le bâti et d'une preuve de son règlement (une copie de relevé de compte pour ce seul débit ou une attestation ou une référence de paiement). Ce remboursement interviendra à partir de la TEOM 2019 soit vers le mois d'octobre 2019.

Ce remboursement sera reconduit tous les ans, les modalités pourront être modifiées mais le principe restera le même : les habitants de la commune qui reçoit les ordures de l'Ariège, en subissent tous des désagréments ; ils doivent tous bénéficier d'un dégrèvement de leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères !

Je profite de cette annonce pour vous rappeler que les habitants des écarts peuvent se faire rembourser le coût du contrôle obligatoire de l'assainissement non collectif pour tous les foyers de Manses qui ont une installation individuelle. En effet le coût de ce contrôle est assez élevé (99 €) : pour des raisons d'équité par rapport aux habitants du bourg, la municipalité a décidé de le rembourser.

Pour ce remboursement d'un montant de 99 €, vous devez fournir :

- *la facture du contrôle,*
- *un RIB,*
- *la preuve du paiement soit un relevé bancaire (avec ce seul débit apparent), ou si vous payez par carte bancaire ou internet ou en espèces, une attestation ou une référence de paiement.*

TRAVAUX 2019

Les travaux de restauration du mur d'enceinte du parc ont déjà bien avancés. Nous avons fait appel à une entreprise d'insertion, le travail en a été plus long mais le coût moindre nous permettra d'en faire davantage et de quasi terminer tout le pourtour.

Le renforcement du chemin rural du départ vers la forêt au niveau du Chalet (empierrement) sera réalisé à la fin du débardage de la coupe d'épicéa de la forêt de la Bélène.

La poursuite des travaux de restauration intérieure de l'Église, notamment la réfection des enduits et des peintures, reprendra à partir de la fin de l'année. La consultation des entreprises spécialisées est en cours.

Dans le logement de l'ancienne école, à l'occasion du changement de locataire, d'importants travaux de rénovation ont été entrepris, et permettront d'en revaloriser le loyer. Depuis la transformation de l'école en logement en 2000, aucuns travaux n'y avaient été faits.

Les futurs locataires Filip et Ann Deboeck ont accepté de réaliser une bonne partie de ces travaux.

NOUVELLES DIVERSES

- Nouveau : un jardin collectif dans le parc ; la précédente tentative de jardins partagés s'était essoufflée au bout de quelques années... L'association a été reprise par un groupe plein d'énergie et de projets qui a réussi en quelques mois à peine à faire pousser un magnifique jardin et mieux encore à créer une dynamique avec des soirées mi travailleuses mi festives, et des projets autour du jardin (verger collectif).
- Le compostage partagé fait partie de ces projets : si vous n'avez pas la place ou pas l'envie d'avoir un composteur chez vous, Martine Saubat vous propose de partager le composteur mis en place au jardin partagé. Ainsi vous réduirez vos poubelles et contribuerez au compost pour le jardin

- **ENEDIS**, gestionnaire des réseaux électriques 20 kVolts (et basse tension) va faire procéder à une visite préventive du réseau 20 kV par la société Jet Systems Hélicoptères entre le 14 octobre et le 10 novembre. Il est possible que vous aperceviez un hélicoptère bleu volant à basse altitude ; ne soyez pas inquiets, il ne s'agit pas d'espionner votre propriété depuis le ciel ! Le but est d'évaluer les besoins en maintenance des matériels présentant des marques d'usure et l'évolution de la végétation à proximité des ouvrages.
- **Rappel : un épicier boulanger itinérant** passe désormais à Manses tous les mercredis matin ; il s'arrête tout le long de la D50 depuis le nord (D625) et il est sur la place du village vers 9h00. Il fait « alimentation générale » (pain, viande, charcuterie à la coupe, fromage, fruits et légumes, produits du quotidien, frais et locaux, circuits courts).
Le joindre au 06 73 65 45 25 ou mel : legrenierdebenjamin@gmail.com et son site www.legrenierdebenjamin.com.

AGENDA : LES ANIMATIONS

Les animations traditionnelles de l'été ont rencontré un vif succès. Fort beau temps à chaque fois, du public, et une très bonne ambiance :

- **29/30 juin** : c'était la fête au village avec comme animation : l'homme orchestre Sébastopol qui a fait un véritable spectacle très apprécié de tous, ainsi que le repas et la soirée dansante qui ont suivi,
- **10 août** : traditionnel repas de l'amitié organisé par le comité des fêtes. Une ambiance très chaleureuse, une très bonne sono (merci Filip, DJ du comité des fêtes) qui a fait danser la quasi-totalité des convives ! Super moment !
- **24 août** : l'Arema a organisé un méchoui à midi dans le parc, préparé par Thierry Sola. Pas moins de 68 convives pour deux agneaux, un apéritif sous le cèdre ! Un grand succès à rééditer...
- **15 septembre** : vide greniers d'automne organisé par le comité des fêtes, un nombre record d'exposants et une belle fréquentation surtout le matin.

Les animations à venir d'ici la fin de l'année :

- **18 octobre 20h 30 : Ouverture du Festival de Saint Gaudéric** : concert choral avec solistes et chœur dans l'église.
- **16 novembre** : l'Arema organise le désormais traditionnel « Repas du patrimoine » : « Azinat et Rouzolle ».
- **Novembre** : également traditionnel « Repas des chasseurs », date non encore fixée.

o O o

N'oubliez pas le site de la commune www.manses.fr pour y retrouver un maximum d'informations ainsi que la rubrique contact.

L'ETE 2019 EN VRAC



Pas besoin de chapiteau tellement a fait beau !

La fête



SERASTOPOUL et ses instruments aussi divers que variés !



Le méchoui

Apéritif à l'ombre du cèdre classé...



Radissonnage de la viande en cuisson



Le vide greniers

Sur la place...



En haut rue des Acacias...



Elle est pas belle celle là ?

Le jardin collectif



Faut éviter de la blesser en récoltant.